

L'an deux mille vingt-quatre, le huit août, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le trente-et-un juillet, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

- Présents :** Pochat-Baron Pascal, Maire ;  
**Adjoint au Maire :** Bochaton Maryse, Cheneval Jean-Pierre, Goys Corinne, Goys Francis, Labaye Josette, Secco Laëtitia, Valentin Pierre  
**Conseillers municipaux :** Camus Isabelle, Charbonnier Virginie, Cheminal Joëlle, Devesa Marie, Laoufi Nadia, Macherat Martial, Moenne Monique, Pagnod Pascale, Pellet Sébastien, Staropoli Michel  
**Absents représentés :** Pouvoir de Cenci Antoine à Bochaton Maryse ; Gernais Benjamin à Moenne Monique ; de Milesi Gérard à Goys Corinne ; de Pillet Isabelle à Goys Francis ; de Vigny Gérald à Pochat-Baron Pascal ;  
**Absents :** Gavard-Perret Alexandre, Laverrière Magali, Vaur Florence

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
 Madame Nadia Laoufi est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 18
Représentés : 5
Votants : 23

**Délibération n° D2024\_080 – ADMINISTRATION GENERALE**  
**Convention relative au projet « Chantier Jeunes » entre la MJCI les Clarines et la commune de Viuz-en-Sallaz**

Le chantier jeunes organisé par la MJCI des Clarines à Viuz-en-Sallaz en partenariat avec la commune de Viuz-en-Sallaz aura lieu du 26 au 30 août 2024.  
 L'objectif de ce chantier est de permettre à 5 à 8 jeunes de la commune de financer leur BSR ou permis de conduire en participant à des travaux décidés par la commune et encadrés par la MJCI. Une rétribution de 200€ par jeune est ensuite versée directement à l'auto-école dans lequel le jeune décidera de passer son BSR ou son permis de conduire.  
 La mise en œuvre de ce chantier nécessite la signature d'une convention entre la commune et la MJCI.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention relative au projet « Chantier Jeunes » entre la MJCI et la commune de Viuz-en-Sallaz
- **AUTORISE M. le Maire en exercice ou son représentant légal à la signer**

VOTE	POUR	23
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré, Les jour, mois et an que dessus  
 Au registre sont les signatures, Pour Extrait conforme  
 Le Maire,  
 Pascal Pochat-Baron

La secrétaire de séance  
 Nadia Laoufi



Certifié exécutoire  
 Télétransmission sous-préfecture le 09/08/24  
 Publication en ligne le 09/08/24  
 Pour le Maire et par délégation,  
 La Directrice Générale des Services  
 Pascale CHAPUIS